

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3105

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Dispositif de nettoyage de la Confluence - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geurjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geurjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3105**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Dispositif de nettoyage de la Confluence - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé, depuis 2009, une réflexion visant notamment à favoriser la réactivité, l'adaptabilité et la globalité des interventions de nettoyage, en matière de propreté urbaine.

En effet, l'organisation segmentée actuelle ne répond que partiellement aux attentes des usagers. Des ajustements sont nécessaires pour répondre à leurs attentes et faire face aux évolutions d'usage de l'espace public et à une conception des espaces de plus en plus complexe.

La Communauté urbaine et la Ville de Lyon proposent que cette mission de service public de propreté urbaine soit conçue globalement à l'échelle d'un quartier, d'une ville et non localement à l'échelle d'un trottoir, d'un caniveau, d'un espace planté.

Dans un souci de qualité globale des espaces publics mais aussi d'efficacité, il est nécessaire de s'orienter vers des principes de gestion où les responsabilités sont clairement réparties. De fait, il est proposé de redéfinir les modalités d'interventions, la Communauté urbaine pouvant être l'intervenante unique en matière de propreté urbaine du site de la Confluence. A ce titre, il convient de mettre en place les outils nécessaires à une gestion optimisée du site.

Il est donc proposé une convention de gestion entre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon pour fixer les modalités d'entretien de cet aménagement. La surface globale à prendre en compte à ce jour s'élève à 39,7 hectares, dont 4,1 hectares d'espaces publics de compétence municipale (espaces verts, aires de jeux, etc.).

L'objet de cette convention est de mettre en place un nouveau mode de gestion dénommé "dispositif propreté Confluence". La Ville de Lyon confie à la Communauté urbaine les attributions d'entretien courant et de nettoyage relevant normalement de sa compétence sur le site de La Confluence.

Les objectifs poursuivis doivent à terme :

- garantir la cohérence et la qualité des prestations sur l'ensemble du territoire de la Confluence,
- formaliser la réorganisation des prestations dans le cadre d'un document contractuel précisant les engagements respectifs des collectivités et les périmètres d'intervention,
- répartir les prestations en fonction des domaines de compétence de chacun pour obtenir une meilleure lisibilité des interventions.

La participation financière de la Ville de Lyon correspondra au coût de réalisation de l'entretien courant et du nettoyage des équipements, selon les modalités de calcul définies dans la convention, soit un montant de 194 362 € au titre de l'année 2012.

Cette convention serait établie pour une durée de 5 ans. Le montant de la participation financière de la Ville de Lyon sera révisé annuellement selon la formule définie dans la convention ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 5215-27 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le dispositif de propreté du site de la Confluence par lequel la Communauté urbaine de Lyon prend en charge le nettoyage des 4,1 hectares d'espaces publics relevant des attributions de la Ville de Lyon, avec une participation financière de la Ville de Lyon à hauteur de 194 362 € au titre de l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 747 41 - fonction 813 - opération n° OP24O2468.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.